

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 15 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi quinze décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur YouTube. Elle est disponible sur le site de la commune.

Date de convocation :  
09 décembre 2025

Mis en ligne :

19 DEC. 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Présents : 22  
Votants : 28  
Quorum : 15

**Présents :** Mesdames, Messieurs BONNAFOUS Catherine, DEGUILLARD Julie, DELAUNAY Gaylord, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, JOURDAN Christiane, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, LEJOLIVET Bertrand, MAHEO Aude, METAYER Chrystèle, NOEL Henri, NOULLEZ Sébastien, PEROT Marlène, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, RAOUL Gérard, SERANDOUR Cyril, SOUQUET Éric, THERAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia ;

**Procurations de vote et mandataires :** CAÏTUCOLI Christiane ayant donné pouvoir à LE GUENNEC Jean-Michel, DA CUNHA Manuel ayant donné pouvoir à BONNAFOUS Catherine, LETENDRE Christophe ayant donné pouvoir à DEGUILLARD Julie, POINTIER Virginie ayant donné pouvoir à TORTELLIER Laëtitia, VALLEE Priscilla ayant donné pouvoir à NOULLEZ Sébastien, VAN CAUWELLAERT Damien ayant donné pouvoir à POINTIER Vincent ;

**Absent :** GARNIER Chrystèle.

Monsieur Henri NOEL est nommé secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 09 décembre 2025) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

### Point N° 4

**Délibération n° 2025-133. FINANCES : Regroupement des classes élémentaires aux Grands Prés Verts – sollicitation du Fonds métropolitain pour la transition écologique (FMTE)**  
Rapporteur : Aude MAHEO

**VU** le code général des collectivités territoriales,  
**VU** la délibération n°2024-098 du 7/10/2024 autorisant le lancement du jury de concours pour la maîtrise d'œuvre,  
**VU** l'avis de la commission Ressources et vie économique du 9 décembre 2025,

**CONSIDÉRANT** que Rennes Métropole subventionne, par le biais du FMTE, les travaux dans les groupes scolaires,  
**CONSIDÉRANT** l'intérêt pour la ville de déposer une demande d'accompagnement,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'UNANIMITÉ**  
**D'AUTORISER** M le Maire à solliciter le FMTE dont les principaux éléments sont indiqués ci-après :

Montant des travaux : 3 880 694€ HT

Cadre des fonds de concours : Prise en charge par le bénéficiaire du financement de la moitié de la dépense nette (dépense minorée des subventions reçues) au minimum. Le Fonds de concours est plafonné à 50% du solde de l'opération restant à charge de la commune.

Plan de financement :

	Dépenses		Recettes
Projet HT	3 880 694,00 €	DETR/DSIL (dossier à déposer pour le 16 janvier)	700 000,00 €
		FMTE (Plafond 1 000 000 € HT)	1 000 000,00 €
		Reste à charge ville	2 180 694,00 €
TOTAL	3 880 694,00 €		3 880 694,00 €

Cadre du FMTE : Plafond de 1 000 000€ HT par commune pour les 3 ans. Financement FMTE : 20% pour tous les projets éligibles (+10 ou 20% de bonus selon l'ambition environnementale, selon un barème défini. Le projet de la commune obtiendrait une note éligible au bonus de +10%).

Pour extrait conforme,  
 Le Maire,  
 Gaël LEFEUVRE

